

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 18 (1926)  
**Heft:** 3

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE

~~~~~ SUISSE ~~~~~

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an  
Pour l'Etranger: Port en sus  
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne  
Téléphone 3168 o Monbijoustrasse 61 o Compte de chèques N° III 1366  
~~~~~ Paraît tous les mois ~~~~~

o Expédition et administration: o  
Imprim. de l'Union, Berne  
o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

## SOMMAIRE:

|  | Pages |   | Pages |
|--|-------|---|-------|
| 1. Une grève peu commune . . . . .   | 25    | 4. Economie politique . . . . .           | 28    |
| 2. Les décisions de la VIIe conférence internationale du travail et l'Union syndicale suisse . . . . . | 26    | 5. Dans les fédérations suisses . . . . . | 38    |
| 3. Le droit de l'ouvrier . . . . .   | 27    | 6. Mouvement international . . . . .      | 39    |
|  |       | 7. Etranger . . . . .                     | 40    |
|  |       | 8. Le coût de la vie . . . . .            | 40    |

## Une grève peu commune

L'industrie horlogère suisse vient d'être le théâtre d'un événement d'une originalité remarquable. D'un commun accord, patrons et ouvriers décidaient une grève que leurs organisations professionnelles soutenaient en commun; les grévistes, au nombre de 1300 environ, recevant du syndicat patronal 6 fr. par jour et de celui des ouvriers 4 fr.

Avant d'aborder le fond même de la question, il convient de rappeler pour ceux de nos lecteurs ne vivant pas dans les milieux horlogers, que ces deux groupements sont certainement les mieux organisés de l'industrie horlogère et même de l'industrie suisse dans son ensemble. Sous ce rapport, ils ne le cèdent en rien aux organisations des arts graphiques de ce pays.

Cette organisation si complète et si bien ordonnée de cette élite d'ouvriers, que l'on rencontre dans le Jura, berceau de la première Internationale, est due pour une très grande part à l'esprit avisé et au dévouement de militants tels qu'Achille Gros-pierre, qui, depuis plus de 25 ans, conduit les destinées de la Fédération des monteurs de boîtes, aujourd'hui incorporée dans la Fédération des ouvriers métallurgistes et horlogers.

Les ouvriers monteurs de boîtes furent les premiers dans les montagnes neuchâteloises à obtenir un contrat collectif avec réciprocité syndicale: tous les patrons, syndiqués entre eux, n'engageant que des ouvriers syndiqués dans la F. O. M. H., et ceux-ci ne travaillant que chez des patrons syndiqués. Ce contrat collectif, un modèle du genre, fut réalisé il y a 20 ans, à une époque où la situation dans l'industrie de la boîte de montre paraissait désespérée. La concurrence entre patrons et les luttes ouvrières avaient épuisé les uns et les autres. La grève, que les ouvriers soutinrent alors, avait été déclenchée à un moment où la caisse syndicale ouvrière ne disposait que de quelques francs. Et si personne n'eut faim durant cette grève assez longue, c'est grâce à des manifestations de générosité et de foi vraiment émouvantes dans leur simplicité: Les ouvriers mieux partagés financièrement apportant leurs carnets d'épargne, mettant ainsi la totalité de leurs économies personnelles, fruit de nombreuses années de labeur, à la disposition du comité de grève pour venir en aide aux pères de familles chargés d'enfants et que l'absence de secours feraient souffrir.

Le succès répondit à cet admirable mouvement de solidarité. L'action ouvrière avait obligé le patronat à s'organiser et ce fut le point de départ d'une ère de

prospérité dans l'industrie boîtière. Son exemple stimula l'activité syndicale dans l'ensemble de l'industrie horlogère. Il serait intéressant d'en narrer les péripéties diverses, mais la place nous fait défaut ici. Cette introduction suffit d'ailleurs à la compréhension du mouvement qui vient de se produire.

Vint la guerre avec toutes ses perturbations. Une crise économique sans précédent dans l'industrie horlogère. Un des premiers gestes du patronat fut de dénoncer tous les contrats collectifs en vigueur. Il s'en suivit la pire des anarchies. Les prix de vente des montres et les salaires des ouvriers firent une descente vertigineuse. Une belle industrie semblait marcher irrémédiablement à sa ruine.

Pensant avec raison qu'une industrie n'est pas l'apanage exclusif des patrons, les victimes des erreurs de ces derniers, les ouvriers, ne voulurent pas assister à cette déroute sans faire tous les efforts nécessaires en vue de restaurer cette belle industrie horlogère, dont dépendait l'existence de milliers de familles. Les organisations ouvrières furent maintenues malgré l'intensité sans exemple de la crise économique. Dès la reprise des affaires, elles insistèrent pour renouer les anciennes relations avec les organisations patronales. Tandis que les patrons monteurs de boîtes s'y prêtèrent bientôt, les ouvriers horlogers essayèrent un refus de la part des fabricants d'horlogerie. Ceux-ci ne voulant pas se lier avec des organisations ouvrières adhérant à l'Union syndicale suisse, dont les statuts préconisent la lutte de classe. Pauvre et puéril argument qui en dit long sur l'état d'esprit des dirigeants patronaux. Comme si la lutte de classe n'était pas un fait qu'ils pratiquent, eux patrons, comme tous les groupements économiques de leur bord et que seuls les ouvriers dans leur franchise ont cru devoir affirmer naïvement dans les statuts de leurs associations.

Ce n'était évidemment qu'un prétexte pour ne rien faire. Commode peut-être, mais peu franc certainement. Sans se laisser décourager, les ouvriers poursuivirent opiniâtrement leur programme, opposant à l'inaction et à l'impuissance patronale un projet complet de restauration horlogère qu'ils présentèrent à la Chambre cantonale du commerce, de l'industrie et du travail du canton de Neuchâtel, institution officielle paritaire. Ils s'approchèrent des pouvoirs publics fédéraux et des autorités cantonales et communales des régions industrielles intéressées. Achille Gros-pierre interpella au Conseil national. Partout la thèse ouvrière rencontra la plus grande sympathie, la plus grande compréhension et même l'appui nécessaire pour les démarches à entreprendre. Seuls les fabricants d'horlogerie ne voulaient